Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_25-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	28
Vote		
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 6		
Date de la convocation		
7 avril 2026		
N° de la délibération		
2026-25		

L'an 2026, le 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 7 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 7 avril 2026.

Présents (27) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Alexandra FRAYSSE, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Fabienne RICHARD, Catherine BOULANGER, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS,

et MM : Patrice LE DU, Jean-Yves NICOLAS, Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Alan LE BUREL, Sébastien GICQUEL, Yann MANAC'H, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absent ayant donné procuration : Émilie LUQUEL à Claude PRIGENT

Absent : Anthony GAGNON

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Anne-Marie KERDRAON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 16 avril 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 16 avril 2026

Création des commissions municipales

Rapporteur : Anne -Marie KERDRAON

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.
Ces instances sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur constitution ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.
Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.
Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect le principe de la représentation

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_25-DE

proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent (CE , 26 septembre 2012, Commune de Martigues, n°345568).

Il est proposé au conseil municipal de constituer les commissions municipales permanentes suivantes :
- Finances
- Urbanisme
- Culture
- Sports
- Affaires sociales
- Travaux
- Affaires scolaires

Composition des commissions municipales - proposition :
- 5 sièges attribués aux membres de la liste « Carhaix, ville dynamique et solidaire »,
- 1 siège attribué à la liste « Ensemble pour Carhaix »
- 1 siège attribué à la liste « Carhaix 2026 »

Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 6 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Émilie LUQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS), les membres du Conseil Municipal approuvent la création des 7 commissions municipales.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme : Le Maire,

A Carhaix-Plouguer, le 14 avril 2026 Christian TROADEC

